



septembre 2005

Au Personnel de La Chambre et du CIFAP

Des soucis de santé m'empêchent d'être parmi vous pour fêter, comme il se doit, l'annulation de mes 2 licenciements, ma réintégration sur mon poste d'enseignante et la reprise de mes activités syndicales après 8 ans de procédures et batailles juridiques.

Évincée du CIFAP, pendant toutes ces années, j'ai été privée de mon emploi, de mes salaires et de mon expression syndicale. Certains ont pu penser, sans état d'âme, me faire taire, me mettre définitivement à terre et rayer la CGT de la Chambre de métiers du 93.

D'autres ont laissé faire. D'autres encore ont tiré sur l'ambulance...

Nos dirigeants, sans éthique, n'ont pas hésité à se mettre hors la Loi et à utiliser sans vergogne le budget de l'établissement pour y parvenir, privilégiant ainsi leurs intérêts personnels à l'intérêt général.

Le combat fut rude, âpre, violent et sans relâche. J'y ai laissé ma santé et mes économies. Pour y faire face, j'ai trouvé en moi une force insoupçonnée, galvanisée par l'injustice subie et les soutiens reçus.

La Force de mes convictions, mon engagement syndical à la CGT, votre soutien et le Droit ont eu raison de leur ignominie.

Justice m'a été rendue... Justice vous a été rendue !!!

**NON... La Chambre des Métiers de la Seine-Saint-Denis et ses services
n'est pas une Zone de Non-Droit !**

Nous y veillons !!!

L'Institution fautive est certes sanctionnée mais pour autant le combat n'est pas terminé puisqu'à ce jour :

1. Le jugement n'est pas encore exécuté : l'acharnement continue !

- Non - Paiement du réel préjudice financier (8 années de revenus professionnels encore impayés)
- Non - Régularisation de mes droits sociaux (Caisses de retraite ...)
- Non -Paiement des intérêts moratoires (jugements de juin 1997 et juin 2005)
- Rétrogradation indiciaire
- Non - Rétablissement de mon évolution de carrière (mise sous statut ...)
- Non -Paiement du préjudice moral (2 licenciements et leurs conséquences sur ma vie privée...)

2. Les Responsables de cette situation ne sont pas sanctionnés par l'Institution. POURQUOI ???

La chambre de métiers de la Seine-Saint-Denis et les dirigeants du CIFAP ont perdu toutes les procédures engagées contre le Personnel :

Rappelez-vous : Henri Buisson, Jacques Templier, Françoise Boileau, et tous les autres... ceux qui ont été injustement licenciés et qui à bout de résistance ont démissionné.

Un tel désastre humain et financier, est la conséquence directe d'une incapacité flagrante en matière de gestion du personnel et des Ressources Humaines et du mépris affiché pour les syndicats et le personnel qui ont depuis plusieurs années auparavant dénoncés ces dérives et perversions professionnelles.

L'incompétence de ces dirigeants est patente !

On peut s'étonner et s'interroger sur le laxisme dont ont fait preuve les dirigeants de la chambre de métiers, pourtant par ailleurs, patrons exigeants dans leurs petites entreprises.

Agiraient-ils avec autant d'irresponsabilité, d'inconséquence, de risques inconsidérés avec leur propre argent ?

Quel sort réserveraient-ils, aux responsables de ces situations désastreuses pour le fonctionnement de leur entreprise !

Sans honneur, sans moral et sans panache, scotcher à leurs privilèges et à leurs objectifs carriéristes, ne vous y trompez pas, les responsables de cette situation ne démissionneront pas, mais tenteront à nouveau, de vous bernier, de vous manipuler, de vous diviser, d'anesthésier votre conscience et votre responsabilité individuelle.

Soyez Vigilant et, en État d'Alerte ! Gardez vous de les croire !

N'ayez pas peur ! Ne vous laissez pas intimider !

Tous Ensemble, Faisons nous entendre ! Manifestons notre Colère et notre Indignation !

Demandons des mesures significatives afin d'éviter que cela ne se reproduise !!!

Exigeons le respect des personnes

Refusons la souffrance au travail et Exigeons une hausse substantielle de nos salaires.

C'est notre Détermination et Notre Rapport de Force qui feront la différence !

J'ai, durant toute ces années, suivi attentivement vos combats, vos espoirs, vos désillusions, et vos souffrances.

L'autoritarisme, les abus de pouvoir, les souffrances au travail ne sont pas une Fatalité Il est de notre devoir à tous et de la responsabilité de chacun de les combattre !

Des cas de harcèlement moral se produisent de plus en plus dans les Chambres de métiers, nous ne pouvons accepter que les atteintes à la dignité, le mépris, les vexations, les brimades, la moquerie, les perversités en tout genre servent d'outils de management.

Ne soyez pas dupes ! Cet encadrement administratif n'est pas le fruit du hasard mais celui d'une politique sociale voulue.

Les mécanismes du harcèlement moral au travail sont désormais connus.

Pour le bien de tous et de chacun apprenons à les débusquer, à s'en préserver et à les dénoncer.

Le Harcèlement Moral au travail est pénalement condamnable.

Un personnel malheureux au travail est de toute évidence contre productif pour l'Institution et la Collectivité Nationale

Les dégâts du harcèlement moral sur les personnes sont immenses, et trop souvent ils sont irréparables.

Le coût financier pour l'Institution est conséquente et, la dépense pour la Collectivité Nationale, un gouffre sans fond. **Pourtant Personne n'est à l'abri !**

**Le Harcèlement Moral est un fléau qu'il nous faut combattre ! Et, Cela est Possible !
Engageons Nous dans cette Démarche Citoyenne !**

Tous Ensemble, Exigeons de nos dirigeants, du CHSCT et de la Médecine du Travail, la mise en œuvre urgente d'actions contre la violence au travail et un état des lieux du Harcèlement Moral au CIFAP et à la Chambre de Métiers.

Pour Infos :

La Chambre des Métiers des Vosges à été condamnée, en décembre 2004, par le Tribunal Administratif de Nancy à la suite de faits de « harcèlement moral ayant conduit un salarié à se donner la mort ».

Après le décès de Christian jacquot, professeur, une plainte en Pénal avec constitution de partie civile a été introduite. Elle devrait prochainement s'achever.

Une enquête interne à l'Institution à été diligentée à la demande des organisations syndicales .

« De très nombreuses auditions, dont celles des collègues de la victime ont été réalisées par le juge » a indiqué Me Paté.

**N'ATTENDONS PAS QUE SURVIENNE LE DRAME HUMAIN POUR RÉAGIR !
REFUSONS D'ÊTRE DES TEMOINS PASSIFS DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL !
NOTRE RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE EST ENGAGÉE !**

**S'UNIR POUR AGIR
C'EST NOTRE FORCE, ET NOTRE POUVOIR !**

Pour tous les Personnels de la Chambre et du Cifap, Syndiqués et Sympathisants CGT

Votre site Internet : <http://perso.wanadoo.fr/cgtdcm93/>

Attachée à un syndicalisme de proximité, La CGT met également à votre disposition cet outil Internet, afin de faciliter :

- La remontée de vos Observations, de vos Questionnements, de vos Préoccupations, de vos Revendications,
- La circulation de l'information,
- Une rapide communication,
- Des échanges dynamiques pour une participation active de tous et de chacun.

**Cet outil est le vôtre,
Utilisez-le !**

**Députée Syndicale CGT
MT Léonardi
mt.l@wanadoo.fr**



06.99.48.94.15.

pdfMachine

A pdf writer that produces quality PDF files with ease!

Produce quality PDF files in seconds and preserve the integrity of your original documents. Compatible across nearly all Windows platforms, simply open the document you want to convert, click "print", select the "Broadgun pdfMachine printer" and that's it! Get yours now!